

Edition : **Avril 2025 P.8-9**
 Famille du média : **Médias professionnels**
 Périodicité : **Mensuelle**
 Audience : **21328**



Journaliste : **ÉMILIE TURBAT**
 Nombre de mots : **930**

LE MÉTIER

TRIBUNE

Collectivités, adoptez votre propre extension Internet !



PAR **ÉMILIE TURBAT**, DIRECTRICE MARKETING ET COMMERCIALE
 DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE NOMMAGE INTERNET EN COOPÉRATION (AFNIC)

Pour une collectivité territoriale, maîtriser son écosystème numérique ne signifie plus seulement être présent sur Internet. Il lui faut aussi garantir un espace en ligne sûr et cohérent, lui permettant d'affirmer sa singularité. Les exigences des citoyens se multiplient également en matière de services en ligne, et les territoires sont attendus au tournant pour proposer des solutions accessibles, sécurisées et performantes.

Dans ce contexte, une identité numérique forte n'est plus une option. Elle permet non seulement d'améliorer la visibilité et l'attractivité d'un territoire, mais aussi de simplifier l'accès aux services, de renforcer la confiance des usagers et de limiter les risques liés à la cybercriminalité.

“ L'ouverture à de nouvelles candidatures, en 2026, est exceptionnelle. Les collectivités doivent entamer leur réflexion. ”

Un géoTLD pour affirmer son identité territoriale en ligne

En la matière, adopter sa propre extension Internet, c'est-à-dire le groupe de lettre qui suit le point dans un nom de domaine, s'avère être une solution stratégique et structurante — comme l'a fait par exemple l'association www.bzh avec le soutien de la Région Bretagne pour le .bzh. Pour les territoires, on appelle ces extensions personnalisées des géoTLD (pour Geographic top-level domain). Un géoTLD permet ainsi à une collectivité de structurer sa présence en ligne sous une identité forte et maîtrisée : sa propre identité.

Obtenir son géoTLD n'est pas une démarche accessible en permanence. Le dernier cycle de candidature auprès de l'Icann (Internet corporation for assigned names and numbers, l'organisation en charge de la gestion des noms de domaine et des adresses IP au niveau mondial) a eu

lieu en 2012. Voilà pourquoi l'ouverture à de nouvelles candidatures, prévue en 2026, est exceptionnelle. Et pourquoi les collectivités territoriales doivent entamer dès à présent leurs réflexions et leur démarches pour ne pas rater le coche l'année prochaine.

Concrètement, quels sont les avantages pour une collectivité territoriale ?

À l'instar des .paris, .bzh, .alsace ou .corsica en France, ou des .nyc, .bnc ou .quebec ailleurs dans le monde, les géoTLD permettent aux territoires de se démarquer et de consolider leur stratégie numérique. À cela, plusieurs avantages :

- **Elles réaffirment leur identité territoriale.** Une extension personnalisée permet de renforcer la visibilité, la notoriété et la reconnaissance d'un territoire, tout en valorisant son patrimoine culturel, économique et touristique.
- **Elles sécurisent leur écosystème numérique.** En disposant de leur propre extension, les collectivités peuvent encadrer l'attribution des noms de domaine associés et ainsi garantir un espace numérique plus sécurisé, réduisant les risques de cybersquatting et d'usurpation d'identité.
- **Elles optimisent l'accès aux services publics.** Une architecture numérique rationalisée sous une même extension personnalisée permet de structurer et de simplifier l'offre de services en ligne pour les citoyens, les entreprises et les institutions locales.
- **Elles renforcent la confiance et l'engagement des usagers.** Un géoTLD permet une meilleure lisibilité de l'offre numérique du territoire, garantit l'authenticité des sites et favorise une navigation plus intuitive.

Des retours d'expérience positifs partout dans le monde

Lors de la précédente ouverture à candidatures auprès de l'Icann en 2012, plusieurs territoires avaient saisi l'opportunité d'adopter une extension personnalisée pour renforcer leur présence en ligne. Ils ont démontré depuis l'impact positif d'un géoTLD sur leur développement numérique, mais aussi économique et culturel.

La Bretagne, avec le .bzh, a ainsi su fédérer ses acteurs

économiques et culturels autour d'une identité forte et d'un label numérique reconnu. Paris (.paris) et New York (.nyc) ont quant à elles utilisé leurs extensions pour dynamiser l'économie locale et renforcer la visibilité internationale de leur ville. Le Québec (.quebec), de son côté, s'est appuyé sur son TLD pour affirmer son positionnement culturel et linguistique, fortement ancré dans la francophonie.

L'ensemble de ces initiatives montre qu'un géoTLD est bien plus qu'un simple outil de communication. C'est un véritable atout pour la transformation numérique des collectivités territoriales, offrant un cadre structuré et sécurisé pour développer de nouveaux usages et services en ligne ; et un levier économique et culturel fort, favorisant l'attractivité des entreprises locales et renforçant l'image du territoire partout dans le monde.

Une opportunité à anticiper dès aujourd'hui

L'obtention d'un géoTLD ouvre de nombreuses perspectives et repose sur un processus structuré mais facilement accessible avec la bonne préparation et le bon accompagnement, qui permettront d'anticiper les exigences de l'icann, de définir un modèle de gouvernance adapté et d'assurer la viabilité à long terme du projet.

Pour réussir cette transition, les collectivités doivent s'entourer d'experts capables de les accompagner dans l'ensemble des démarches, de l'évaluation de l'intérêt stratégique à la gestion technique et administrative de leur extension une fois celle-ci obtenue. Le choix d'un opérateur technique fiable est une étape clé : il garantit non seulement la mise en conformité avec les exigences de l'icann, mais assure aussi la gestion sécurisée et performante de l'infrastructure liée au géoTLD.

La réussite d'un géoTLD ne repose, par ailleurs, pas uniquement sur des aspects techniques ou administratifs, mais aussi sur une adoption collective et une mobilisation des acteurs du territoire. Pour garantir son succès, les collectivités doivent impliquer les institutions locales, les entreprises et les associations afin de créer une dynamique autour de cette nouvelle identité numérique. Cela permet d'assurer la visibilité et l'appropriation du géoTLD avant même son obtention.

Le prochain appel à candidatures en 2026 nécessite de l'anticipation. Les collectivités territoriales françaises doivent se positionner dès aujourd'hui afin de ne pas laisser passer cette opportunité unique d'ancrer leur souveraineté numérique et de structurer leur présence en ligne à long terme. —